

Mon livret pédiatrie

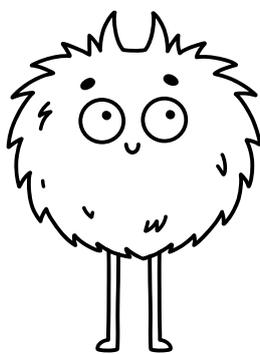
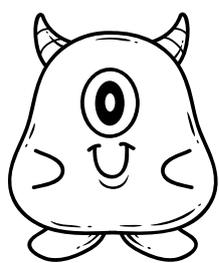
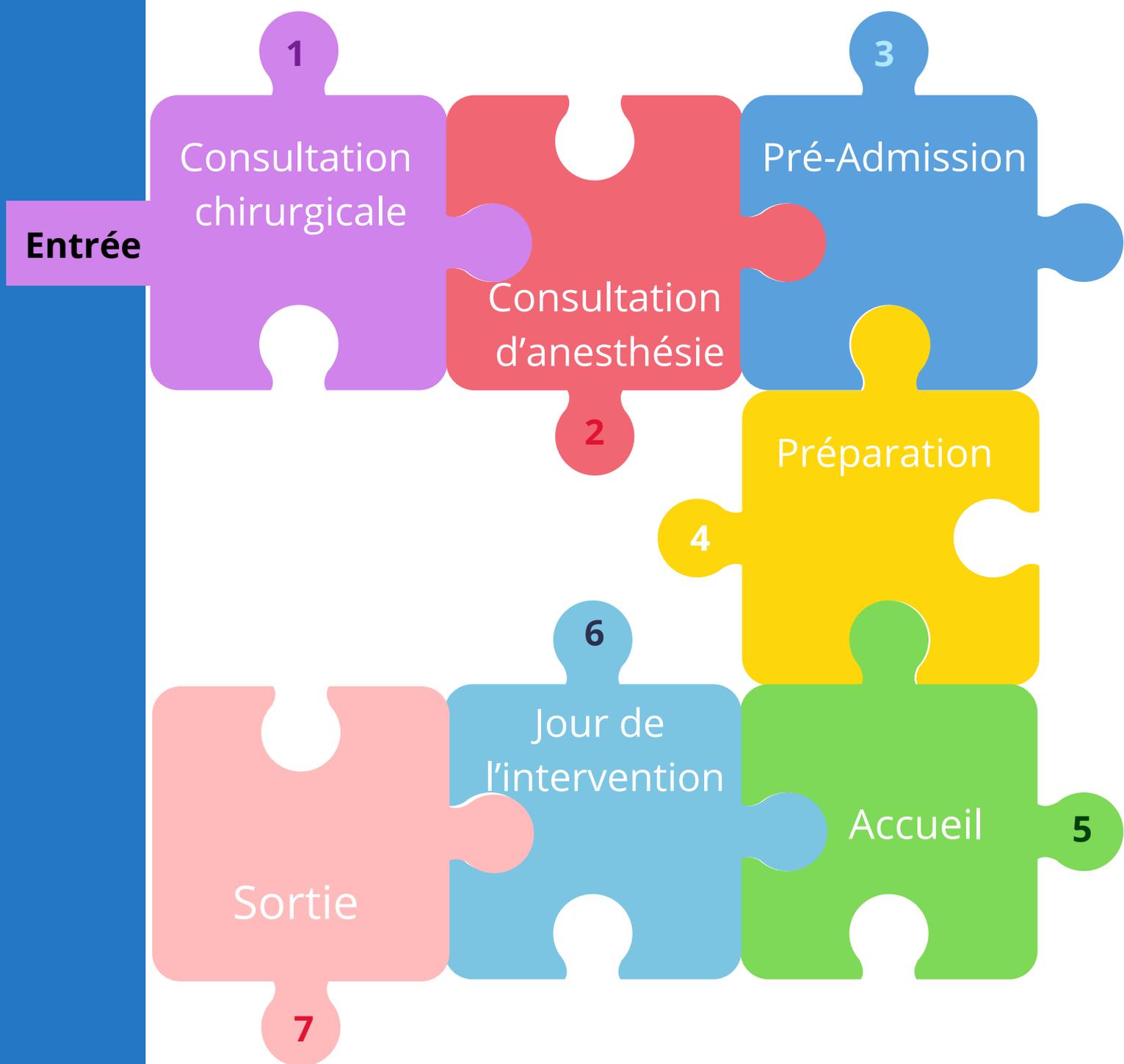


Je m'appelle

.....
.....
.....



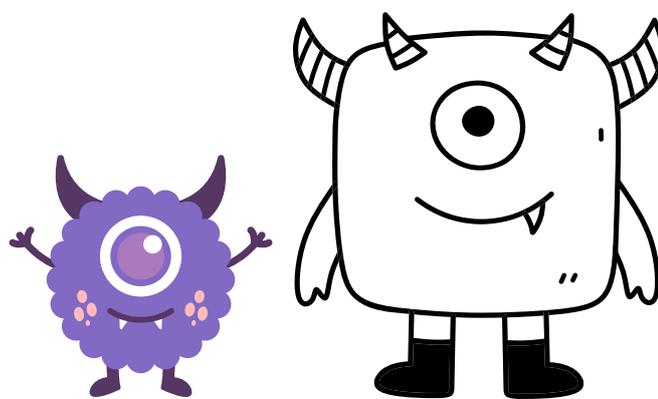
Mon chemin en 7 étapes



Sommaire

Coordonnées et Présentation

Etape 1 : La consultation de Chirurgie	5
Etape 2 : La consultation d'anesthésie	5
Etape 3 : La pré-admission	9
Etape 4 : Préparation	10
Etape 5 : L'accueil en ambulatoire	21
Etape 5 : L'accueil en chirurgie	25
Etape 6 : Le jour de l'intervention	26
Etape 7 : La sortie en ambulatoire	27
Etape 7 : La sortie en hospitalisation	28
La Charte de l'enfant hospitalisé	29
L'Association les P'tits Doudous d'Antony	30
Informations / Droits.....	31



Coordonnées

Hôpital Privé d'Antony
1, Rue Velpeau
92160, Antony

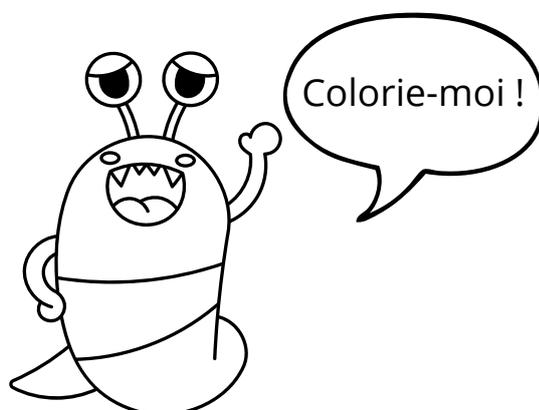
Accueil : 01 46 74 37 00

Présentation

Votre enfant sera prochainement accueilli au sein de notre établissement.

Nous assurons la prise en charge de différentes spécialités en ambulatoire comme en hospitalisation :

- Chirurgie ORL
- Chirurgie Ophtalmologique
- Chirurgie Urologique et Viscérale
- Chirurgie Orthopédique
- Gastro-Entérologie
- Stomatologie et soins dentaires





La consultation de Chirurgie

Le chirurgien propose d'opérer votre enfant en chirurgie ambulatoire ou d'hospitalisation.

Votre engagement à rester au sein du service le temps de son admission à sa sortie.

Le chirurgien vous remet le passeport pédiatrie.



La consultation d'anesthésie

Prise de RDV consultation d'Anesthésie : 01.46.74.37.10

Lieu : 1 rue Velpeau RDC Secrétariat d'anesthésie

Les Documents à apporter lors de la consultation :

- Questionnaire Anesthésie à ramener rempli
- Carnet de santé
- Ordonnance des traitements en cours
- Les comptes rendus des examens et des consultations (examens biologiques, radiographies, échographies...)

PENSEZ A APPORTER : le carnet de santé, les ordonnances, les comptes rendus de suivi des spécialistes, les examens complémentaires et biologiques en votre possession.

Informations Générales

- Nom : Marche acquise : Non Oui
Prénom : Pouce sucé : Droit / Gauche
Date de naissance : Parfum de glace préféré :
Sexe : M / F
Poids (kg) : Taille (cm) :
Votre enfant est-il suivi par un spécialiste ?
 Non Oui → Préciser :
Intervention prévue :
Côté opéré :
Date de l'intervention :
Type d'hospitalisation prévu : Ambulatoire/ Complète / Urgence

Antécédents Médicaux

- Votre enfant a-t-il déjà subi une ou plusieurs interventions ? Non
 Oui → Lesquelles :
- Votre enfant prend-il des médicaments régulièrement ? Non
 Oui → Apporter l'ordonnance ou lister les médicaments :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des complications lors d'une anesthésie ? Non
 Oui → Allergie / Nausées / Intubation difficile / Autre :

Antécédents Familiaux

- Antécédents familiaux d'incidents anesthésiques ? Non
 Oui → Hyperthermie maligne / Réaction aux curares / Autre :
- Maladies génétiques dans la famille ? Non
 Oui → Hémophilie / Drépanocytose / Myopathie / Autre :

Allergies et Sensibilités

- Votre enfant a-t-il des allergies ? Non
 Oui → Pénicilline / Œufs / Latex / Autre :
Quelle réaction : Éruption cutanée / Urticaire / Œdème de Quincke 7
 Arrêt Cardiaque / Autre :



Dentition

- Votre enfant a-t-il (déjà eu) des problèmes dentaires ? Non
 Oui → Appareil dentaire / Dents mobiles / Autre :

Problèmes Médicaux Passés ou Actuels

- Votre enfant est-il né prématurément ? Non
 Oui → A quel terme :
- Votre enfant a-t-il déjà eu un problème cardiaque ? Non
 Oui → Souffle au cœur / Cardiopathie congénitale / Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des problèmes respiratoires ? Non
 Oui → Asthme / Apnées du sommeil / Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des problèmes neurologiques ou musculaires ? Non
 Oui → Épilepsie / Retard psychomoteur / Autisme / Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des problèmes osseux ou articulaires ? Non
 Oui → Scoliose / Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des problèmes urinaires ? Non
 Oui → Infections urinaires / Malformation urinaire / Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des problèmes digestifs ? Non
 Oui → Reflux / Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des problèmes endocriniens ? Non
 Oui → Diabète insulino-dépendant / Autre
- Votre enfant a-t-il déjà eu des saignements ou des anomalies de coagulation ? Non
 Saignement anormal sur une extraction dentaire ou une chirurgie
 Hématomes importantes Saignement à la chute du cordon
 Maladie de la coagulation : Hémophilie / Maladie de Willebrand
 Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà été transfusé ? Non
 Oui → Pour quelle raison :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des antécédents de cancer ? Non
 Oui → Leucémie / Autre :
- Votre enfant a-t-il déjà eu des problèmes ophtalmologiques ? Non
 Oui → Strabisme opéré / Port de lunettes / Autre :

Pour les adolescentes

- Votre fille est-elle susceptible d'être enceinte ? Oui Non

Informations Supplémentaires

- Avez-vous d'autres informations à signaler ? Non
 Oui → Phobie des aiguilles / Difficulté à supporter les masques / Autre :



3

La pré-admission

Après la consultation d'anesthésie vous pouvez effectuer votre pré-admission, sur place, au bureau des pré-admissions. Celui-ci se trouve à proximité immédiate de la consultation d'anesthésie.

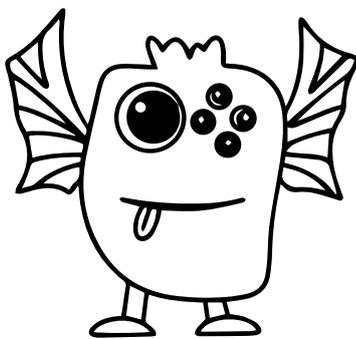
Vous pouvez également effectuer votre admission en ligne sur le lien suivant :

www.ramsayservices.fr



- Pièce d'identité des deux parents
- Pièce d'identité du patient mineur (ou acte de naissance s'il n'en pas)
- Livret de famille
- Carte vitale du patient mineur ou carte vitale sur laquelle il est affilié
- Carte de mutuelle
- Justificatif de domicile

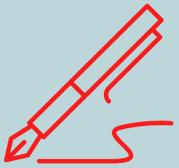
Ces documents sont nécessaires pour effectuer l'admission de votre enfant



4

La préparation

Liste des documents obligatoires à rapporter **SIGNÉS** le jour de l'intervention



A signer

- Autorisation d'hospitalisation (document autorisant l'hospitalisation de votre enfant au sein de l'établissement)
- Autorisation d'opérer
- Consentement éclairé pour le chirurgien



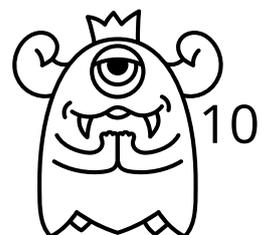
- Mon Livret Pédiatrie
- Les comptes rendus d'examens et des consultations (radiographies, échographies, examens biologiques...)
- Le carnet de santé
- Résultat du bilan sanguin, si prescrit en consultation

Doit être signé **IMPÉRATIVEMENT** par les titulaires de l'autorité parentale, c'est à dire les **DEUX PARENTS** ou Le **TITULAIRE EXCLUSIF DE L'AUTORITÉ PARENTALE** (Apportez le document justificatif)

NB : **ATTENTION** la garde exclusive de l'enfant ne veut pas dire que vous détenez seul(e) l'autorité parentale de l'enfant.

Dans le cas où un seul parent est titulaire de l'autorité parentale, apportez le document justificatif (*jugement, livret de famille, acte de décès*)

En l'absence d'un document, l'intervention de votre enfant ne pourra avoir lieu.



CONSIGNES DU JEÛNE PRÉ-OPÉRATOIRE

A respecter pour la sécurité de votre enfant

Votre enfant doit :

- Arrêter toute alimentation 6 heures avant l'heure de l'intervention
- Arrêter l'allaitement au sein 4 heures avant son arrivée à l'hôpital
- Arrêter de boire des liquides translucides 2 heures avant l'intervention.

ATTENTION : LE NON RESPECT DE L'UNE DE CES CONSIGNES CONDUIRA À L'ANNULATION DE L'OPÉRATION DE VOTRE ENFANT

Pour des raisons médicales spécifiques, le médecin anesthésiste se réserve le droit, en consultation d'anesthésie, de modifier le contenu du repas autorisé ou d'allonger la durée du jeûne prévu

Pensez à laver le doudou ou l'objet favori de votre enfant la veille de l'intervention afin qu'il puisse l'accompagner.



La veille de l'intervention vous recevrez un SMS de convocation en fin de journée vous indiquant l'heure à laquelle vous devrez vous présenter à l'admission.



Les consignes à respecter

pour garantir la sécurité de votre enfant et permettre l'opération

VERSION 2020

La toilette



La veille ou



le matin de l'opération

- Bain ou douche avec savon ou antiseptique (selon indication).



ou

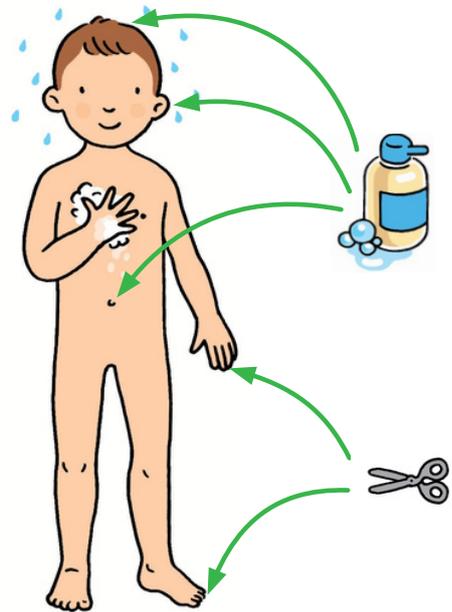


- laver corps, nombril, cheveux, oreilles et ongles.

- Ongles coupés courts (mains et pieds).
- Si c'est la veille : pyjama propre et draps propres.



- Si c'est le matin : vêtements propres.



Pourquoi ? Laver votre enfant permet de supprimer une très grande partie des microbes présents sur sa peau. Tout le personnel présent au bloc opératoire prend aussi beaucoup de précautions pour éviter la transmission des microbes.

Avant la toilette

- Retirer le vernis à ongles (mains et pieds).



Pourquoi ? Pendant l'opération, l'anesthésiste* surveille que votre enfant respire bien grâce à un appareil relié à un doigt (de sa main ou de son pied) ou en regardant la couleur de ses ongles. Le vernis empêche cette surveillance.

*L'anesthésiste est le médecin qui endort votre enfant avant l'opération. Son nom complet est l'anesthésiste-réanimateur.

Que faire si votre enfant porte...

Des bijoux

- Les retirer avant de venir à l'hôpital.



Un appareil auditif

- L'apporter le jour de l'opération.
À retirer à l'entrée au bloc opératoire.



Des lunettes

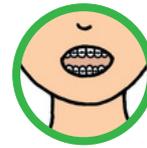
- Les apporter le jour de l'opération.



Si votre enfant porte des lentilles de contact, les retirer avant de venir et apporter ses lunettes.

Un appareil dentaire

- Suivre les conseils donnés par l'anesthésiste.



Le jeûne

Suivant les recommandations des anesthésistes-réanimateurs français



La veille de l'opération

- Dîner habituel.



Le jour de l'opération

- Dernier repas aliments "solides" ou lait maternisé > **terminé 6 h avant** l'opération
- Dernier repas lait maternel > **terminé 4 h avant** l'opération.
- Boire un liquide translucide > **autorisé jusqu'à 2h avant** l'opération.
(uniquement : eau sans gaz, sirop à l'eau, jus de pomme ou jus de raisin sans pulpe)



L'horaire du dernier repas (ou boisson) vous sera précisé en fonction de l'heure prévue de l'opération.

Pourquoi ? Être à jeun c'est ne pas manger quelques heures avant l'opération. Ce délai permet d'opérer l'enfant en toute sécurité : en effet, lors d'une anesthésie, si des aliments sont encore présents dans l'estomac, en cas de vomissements ils risquent d'aller dans les poumons, ce qui peut être très grave.



La prise de médicaments

Dans les 10 jours avant l'opération

- Certains médicaments ne doivent pas être donnés à votre enfant.
Le jour de sa consultation, l'anesthésiste vous a précisé les médicaments autorisés.
En cas de doute, toujours appeler le service avant de donner un nouveau médicament.



Pourquoi ? Cette interdiction concerne surtout les médicaments qui empêchent la coagulation du sang, ce qui peut être très grave pendant une opération en cas de saignement.



Consignes pour les adolescents

Maquillage, piercing, tatouages...

- Retirer tout maquillage + piercing + faux ongles.
- Eviter les tatouages temporaires sur les mains.



En cas de règles

- Pas de tampons, apporter des serviettes hygiéniques.



Rappel

- Fumer ou vapoter est interdit à l'hôpital.



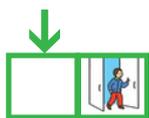
Important

À votre arrivée à l'hôpital, vous devrez dire :

- Si votre enfant a de la fièvre, est malade (rhume, varicelle...). Pour sa sécurité, on évite d'opérer un enfant malade.
- Si votre enfant a une dent de lait qui bouge. L'équipe vérifiera qu'elle ne risque pas de tomber pendant l'opération.



Pour préparer la sortie



Avant la sortie

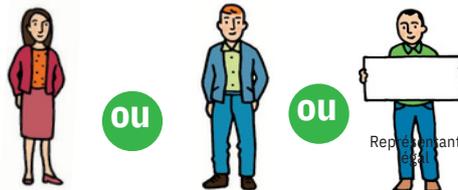


- Si des médicaments ou du matériel de soins ont été prescrits lors des consultations avec le chirurgien ou l'anesthésiste, prévoir de les acheter à l'avance.

Pourquoi ? Avoir les médicaments à la maison permet de donner son traitement à l'enfant sans attendre, quelle que soit l'heure de sortie de l'hôpital (en particulier les traitements anti-douleur).



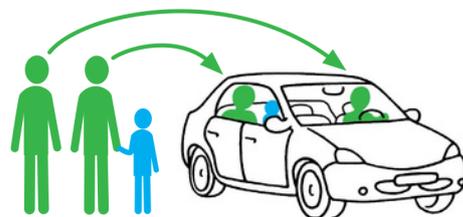
Le jour de la sortie



- Si l'enfant est mineur, présence obligatoire d'un des 2 parents ou du représentant légal ou d'une tierce personne
- Éviter de venir avec les frères et sœurs pour être disponible pour l'enfant opéré.

Lorsque la sortie a lieu le même jour que l'opération

Si le retour au domicile se fait en voiture, il est fortement recommandé de prévoir 2 adultes : 1 à côté de l'enfant et 1 conducteur (Et obligatoire si l'enfant a moins de 10 ans).



Il ne faut pas prendre les transports en commun avec un enfant qui vient d'être opéré.



Le soir et la nuit suivant la sortie

- Prévoir la présence auprès de l'enfant d'un adulte capable de communiquer par téléphone avec les secours ou les urgences en cas de complications.



Pourquoi ? Pour la sécurité de l'enfant.

Consignes rédigées par l'association SPARADRAP, la Société française d'anesthésie-réanimation et l'Association des anesthésistes-réanimateurs pédiatriques d'expression française

Cette fiche a été élaborée par un groupe de travail : Sandrine HERRENSCHMIDT, Françoise GALLAND et Myriam BLIDI pour l'association SPARADRAP

Dr Bérengère COGNIAT, Dr François DE LA BRIERE, Dr Nadège SALVI et Pr Francis VEYCKEMANS pour la SFAR et l'ADARPEF

Agathe AGBO, Corinne BLANCHE, Agnès GIVRE, Nelly PONTET et Salika RIFI, infirmières et cadre d'anesthésie

Elisabeth NEGRE, conseillère technique en communication alternative à l'Association des Paralysés de France

Illustrations et réalisation graphique : Sandrine HERRENSCHMIDT

Merci aux nombreuses personnes (familles et professionnels) qui ont fait une relecture de cette fiche.
Merci à tous les bénévoles qui ont participé aux traductions.

Collaborateurs édition mise à jour 2020 : Caroline BALLÉE, Marie-Anne BEL, Dr Claudine JUGE, Dr Anne LAFFARGUE, Dr Véronique LESAGE.

A l'origine, ce document a été créé grâce au soutien de la Fondation MACIF et d'AbbVie

Cette fiche est disponible au format numérique en version française ainsi que traduite en anglais, arabe, chinois, espagnol, roumain, russe et turc sur les sites Internet :

www.sparadrap.org

www.sfar.org

www.adarpef.org



Pour compléter l'information donnée aux familles, une fiche listant les affaires et documents à apporter à l'hôpital quand un enfant va être opéré est également disponible.

La mise à jour 2020 de cette fiche a été possible grâce au soutien de :



AUTORISATION D'HOSPITALISATION D'UN MINEUR

Attention : En cas d'opération, ce document ne remplace pas le formulaire d'autorisation d'opérer un mineur remis par le praticien. L'admission d'un mineur est prononcée, sauf nécessité, à la demande d'une personne exerçant l'autorité parentale ou de l'autorité judiciaire.

IDENTITÉ DU PATIENT MINEUR

Nom :
Prénom : Date de naissance :
Médecin en charge de l'hospitalisation :
Date d'hospitalisation :

AUTORITÉ DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE N°1

Nom : Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Téléphone domicile : Téléphone portable :

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis

Fait le :
A :
Signature :

TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE N°2 (Facultatif)

Nom : Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Téléphone domicile : Téléphone portable :

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis

Fait le :
A :
Signature :

Ce document doit être impérativement signé par le détenteur de l'autorité parentale et remis à l'établissement, au plus tard le jour de l'hospitalisation du patient mineur

MIEUX INFORMER POUR MIEUX SOIGNER



IDENTITÉ DU PATIENT MINEUR OU MAJEUR PROTÉGÉ

Nom :
 Nom de naissance :
 Prénom : Date de naissance :
 Adresse :

 Médecin en charge de l'hospitalisation :
Date d'hospitalisation :

ACTE D'OPÉRER, D'ANESTHÉSIE OU DE SOINS

Les actes non usuels sont l'hospitalisation prolongée, les actes invasifs tels que l'anesthésie, l'intervention chirurgicale.

Les actes usuels sont des soins tels que la surveillance clinique, les soins d'hygiène et de confort, l'auscultation, pose de cathéter, prise de sang, l'administration des médicaments, des examens biologiques, examens d'imagerie...

Déclare / Déclarons avoir échangé avec le(s) praticien(s) et reçu une information sur les bénéfices et risques potentiels liés à ces actes.

Autorise / autorisons l'acte d'opérer

Autorise / autorisons l'anesthésie

Autorise / autorisons les soins

IDENTITÉ DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE OU DU TUTEUR AUTORISANT L'OPÉRATION, L'ANESTHÉSIE OU DE SOINS

TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE N°1	TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE N°2	TUTEUR
Nom :	Nom :	Nom :
Nom de naissance :	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Lien parental :	Lien parental :	
Fait le :	Fait le :	Date de l'ordonnance du juge des tutelles nommant le tuteur :
À :	À :	Je reconnais avoir été informé(e) et donner mon accord à l'hospitalisation prochaine du majeur dont j'assume la tutelle désignée ci-dessus.
Signature : 	Signature : 	Fait le :
Signature OBLIGATOIRE des 2 parents pour un mineur + Photocopie des 2 pièces d'identités		À :
		Signature : 

Dans le cas d'un seul détenteur de l'autorité parentale : fournir une copie de la décision de justice. Si le titulaire de l'autorité parentale (ou le tuteur) est éloigné géographiquement, il lui est possible de nous transmettre ce document avec sa signature, accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité. Les parents ou détenteurs de l'autorité parentale s'engagent à s'informer mutuellement de l'hospitalisation de l'enfant et des soins qui lui sont prodigués.



CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU MINEUR OU MAJEUR PROTÉGÉ (SI APPLICABLE)

Tout acte médical ou paramédical (anesthésie, chirurgie, traitements, soins) nécessite **obligatoirement** le recueil de votre consentement éclairé, c'est-à-dire après avoir été informé(e) par les praticiens des bénéfices, risques, degré d'urgence et des conditions éventuelles de réalisation de cet acte dans les meilleures conditions de sécurité. Pour un enfant mineur ou un majeur protégé, une autorisation écrite d'opérer et de pratiquer les actes liés à l'opération est obligatoire pour les père et mère ou tuteur légal. Ainsi nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des informations portées sur cette feuille, de la remplir et de la signer avant votre admission au bureau des entrées ou durant votre admission aux urgences.

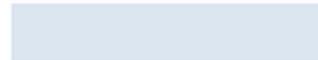
Vous êtes la personne subissant l'intervention recevant les soins :

► Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Déclare accepter les soins proposés après avoir échangé avec le praticien et l'anesthésiste et reçu les informations sur les bénéfices et risques potentiels.

Signature du mineur ou majeur protégé :



REMISE DE L'AUTORITÉ A UNE TIERCE PERSONNE

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse.....

Téléphone Domicile : Téléphone portable :

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis

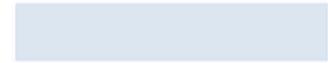
Fait le : A :

Signatures :

Titulaire de l'autorité parentale n°1

Titulaire de l'autorité parentale n°1

Tuteur



Ce document doit être impérativement signé par le détenteur de l'autorité parentale et remis à l'établissement au plus tard le jour de l'hospitalisation du patient mineur.

MIEUX INFORMER POUR MIEUX SOIGNER



5

• L'accueil en Ambulatoire

Nous disposons d'une salle de jeux, où votre enfant pourra jouer en attendant son intervention.

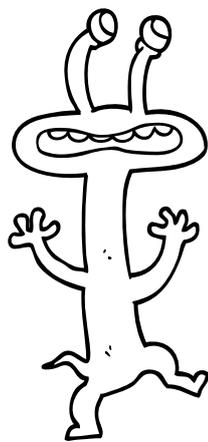
La présence d'un parent est obligatoire durant son hospitalisation et vous devez toujours rester joignable.

Aussi, nous mettons à disposition un véhicule électrique pour que l'enfant se rende au bloc opératoire.

Les conditions pour que votre enfant puisse en bénéficier sont les suivantes :

- Être âgé entre 3 et 8 ans
- Poids maximal : 35kg
- Absence de pré-médication

Dans le cas où votre enfant remplit ces conditions, nous vous demandons de remplir l'autorisation de brancardage.



**Ce document devra être remis aux soignants.
Il devra comporter OBLIGATOIREMENT la signature d'un parent.**

Je soussigné(e)

Parent 1* / Parent 2* de l'enfant

.....

Déclare accepter le brancardage de mon enfant en voiture électrique.

Parent 1

Parent 2



5

Accueil en chirurgie

Votre enfant va être pris en charge au sein du service Antigua.

La présence d'un parent est obligatoire durant son hospitalisation et vous devez toujours rester joignable.

Le deuxième parent peut rendre visite à l'enfant à n'importe quelle heure du jour et de la nuit (un seul parent pouvant être hébergé la nuit).

Les visites sont autorisées de 14h à 20h.

Afin de respecter le repos de votre enfant, veuillez limiter le nombre de personnes dans la chambre (2 personnes maximum).

Prévoyez des activités pour occuper l'enfant pendant son séjour. Cela peut inclure des livres, des jeux, des coloriages, des tablettes ou des jouets qui lui permettent de se divertir et de se sentir plus à l'aise. Cela peut aussi aider à réduire son anxiété et rendre l'hospitalisation plus agréable.

Les repas de votre enfant sont pris en charge par l'hôpital.

Le petit déjeuner est servi vers 8h, le déjeuner vers 12h30, et le dîner vers 18h30. La reprise alimentaire en post opératoire sera délivrée par les soignants.

Les repas de l'accompagnant ne sont pas pris en charge par l'hôpital. Vous pouvez vous adresser au personnel du service si vous souhaitez en bénéficier*.

*Cette prestation est disponible dans la brochure "Prestations hôtelières"

6

Le jour de l'intervention

Votre enfant est prévu en Ambulatoire

Montez au 4ème étage et présentez-vous à la borne pour enregistrez le code que vous avez reçu par sms la veille.

Une fois votre admission faite, installez-vous en salle d'attente, l'équipe paramédicale, viendra vous installer.

Votre enfant est prévu en Hospitalisation

Présentez-vous aux Admissions situées au rez-de-chaussée.

Dans le service, l'IDE en charge de votre enfant vérifiera :

- Que votre enfant ne présente pas de symptômes tels que : température, toux, écoulement nasal.
- Que le dossier administratif est complet
- Que la préparation opératoire est respectée : douche, jeûne (arrêt de l'alimentation et de la boisson)



- Dans le cas où les consignes ne sont pas respectées, le médecin peut annuler l'opération.
- L'heure de l'intervention est fixée. Celle-ci pourrait être décalée selon le déroulement des interventions précédentes.





La sortie en Ambulatoire

La salle de surveillance post interventionnelle appelle le service pour indiquer le retour en chambre.

Une collation sera proposée et adaptée à son intervention, il se peut que nous ne lui donnons pas tout de suite. Nous vous demandons de bien respecter les consignes par l'infirmière et de ne rien donner à votre enfant sans avis de l'équipe paramédicale.

La sortie définitive est validée par l'équipe médicale.

Les documents vous seront remis. Ils seront disponibles dans le Dossier Médical Partagé de votre enfant. Pour en savoir plus p.31
Un rendez-vous post opératoire avec le praticien pourra être fixé.

En cas d'indication médicale (douleur, saignements...) votre enfant pourrait être hospitalisé pour une nuit.



Unité de Chirurgie Ambulatoire : 01.46.74.42.49
du lundi au vendredi de 7h à 21h

(En dehors de ces jours et horaires cette ligne sera joignable
et basculée vers les Urgences)





La sortie en Hospitalisation

La sortie de votre enfant se fera suite à la validation du chirurgien.

L'infirmière du service vous remettra éventuellement des documents de sortie.

Des soins pourront être réalisés par l'infirmière.

Présentez-vous aux admissions pour effectuer la sortie administrative.

Unité de Chirurgie Pédiatrique (Antigua)

01.46.74.23.89



Ramsay
Santé

Charte de l'enfant hospitalisé

- 1** L'admission à la clinique d'un enfant n'est réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2** Un enfant hospitalisé doit être accompagné d'un ou des deux parents (ou leur substitut) jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3** Les parents sont informés sur les règles de vie du service et participent aux soins de l'enfant si possible.
- 4** Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur les maladies et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5** Tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable est écarté. Notre objectif est de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles ainsi que la douleur.
- 6** Les enfants sont pris en charge par un personnel formé à la pédiatrie, dans un secteur dédié.
- 7** La clinique s'efforce de fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8** Notre équipe soignante est formée pour répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9** L'équipe soignante est organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
- 10** L'intimité de chaque enfant est respectée. Il est traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



Établi à partir de la Charte Européenne des Droits de l'Enfant Hospitalisé adoptée par le Parlement Européen le 13 mai 1986. Circulaire du Secrétariat de l'Etat à la Santé de 1999 préconise son application.

Nous sommes des professionnels de santé,
unis par une volonté commune !

NOTRE MISSION

Contribuer au bien-être des enfants hospitalisés à l'Hôpital Privé d'Antony

Parce qu'une intervention chirurgicale peut être source d'angoisse notamment pour les plus jeunes, **nous œuvrons chaque jour pour adoucir ce moment** en offrant aux enfants des p'tits doudous réconfortants et d'autres petites attentions qui apportent chaleur et réconfort avant et après l'intervention.

Pour financer nos actions, nous adoptons une **démarche écoresponsable** en collectant et en revendant des déchets hospitaliers. Ce modèle permet non seulement de récolter des fonds précieux pour notre cause, mais aussi de contribuer activement au développement durable par une gestion optimisée des ressources.



VOTRE
SOUTIEN EST
LE BIENVENU

Pour faire
un Don



Informations / Droits

Nous vous informons que les documents relatifs à l'intervention de votre enfant seront ajoutés à son **Dossier Médicale Partagé (DMP)**. Vous pourrez y accéder à tout moment via **Mon Espace Santé**.

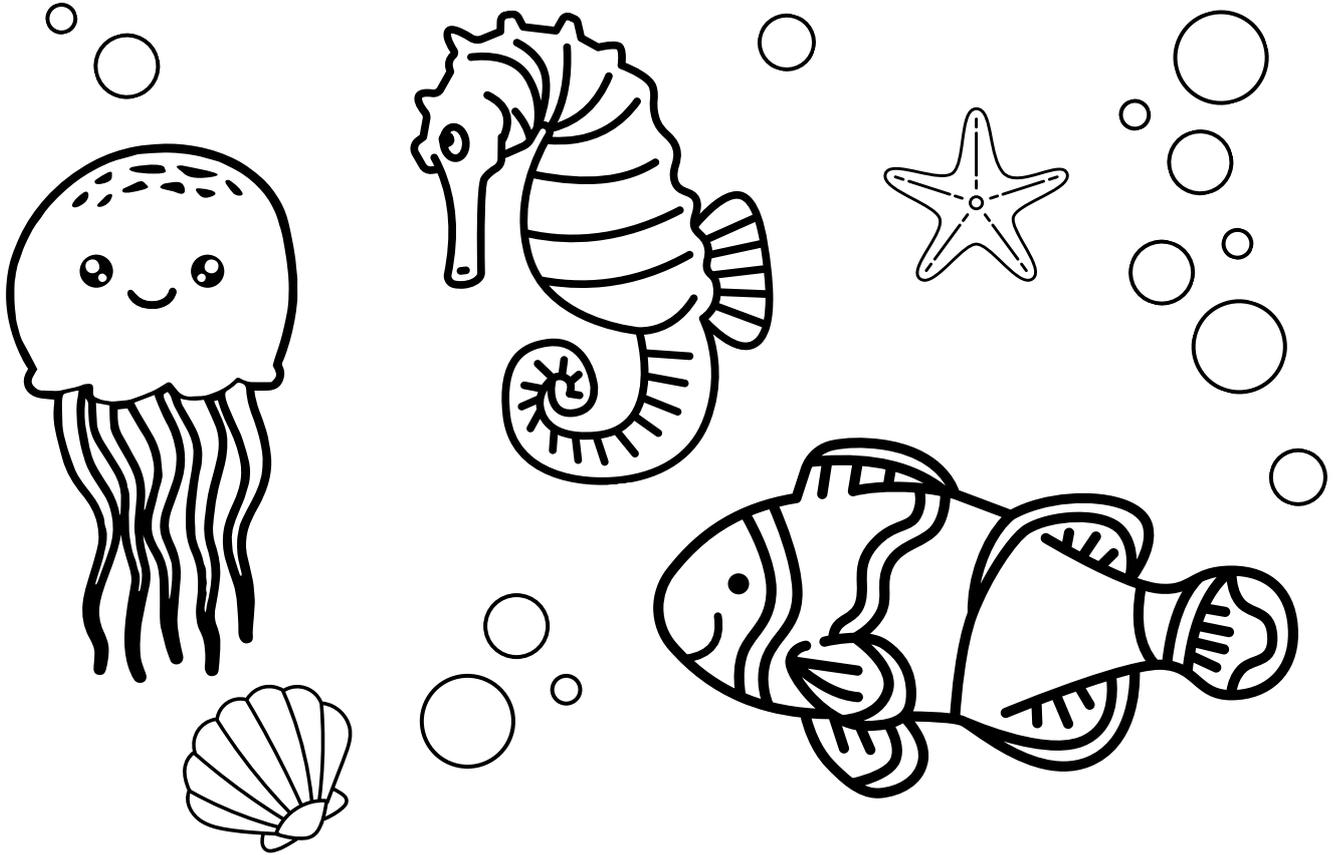
Lors de votre séjour, si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez en parler au personnel, aussi vous pouvez solliciter le responsable du service concerné.

La **Commission Des Usagers (CDU)** est une instance présente dans chaque établissement de santé. Son rôle est d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients et de veiller au respect de leurs droits. Elle facilite le dialogue entre les usagers et l'hôpital en recueillant leurs remarques, en examinant les réclamations et en proposant des actions pour améliorer la qualité des soins. Vous pouvez la joindre par mail : hpantony.cdu@ramsaygds.fr ou bien par téléphone au 01 46 74 37 01.

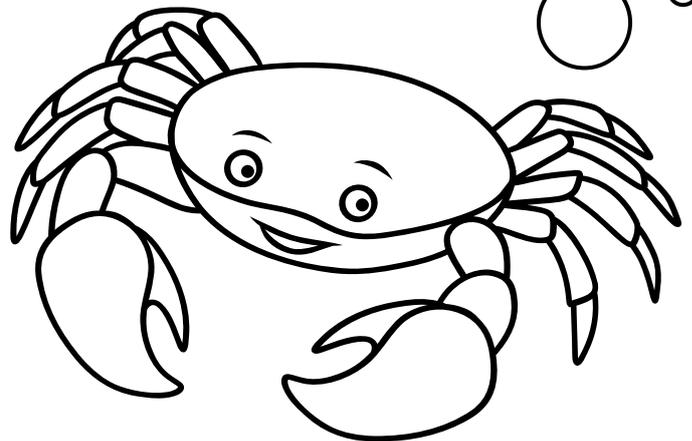
Les **Représentants des Usagers (RU)** sont des bénévoles désignés par des associations agréées pour défendre les droits des patients et de leurs proches.

Pour prendre contact, adressez-vous à la CDU qui pourra vous mettre en relation.

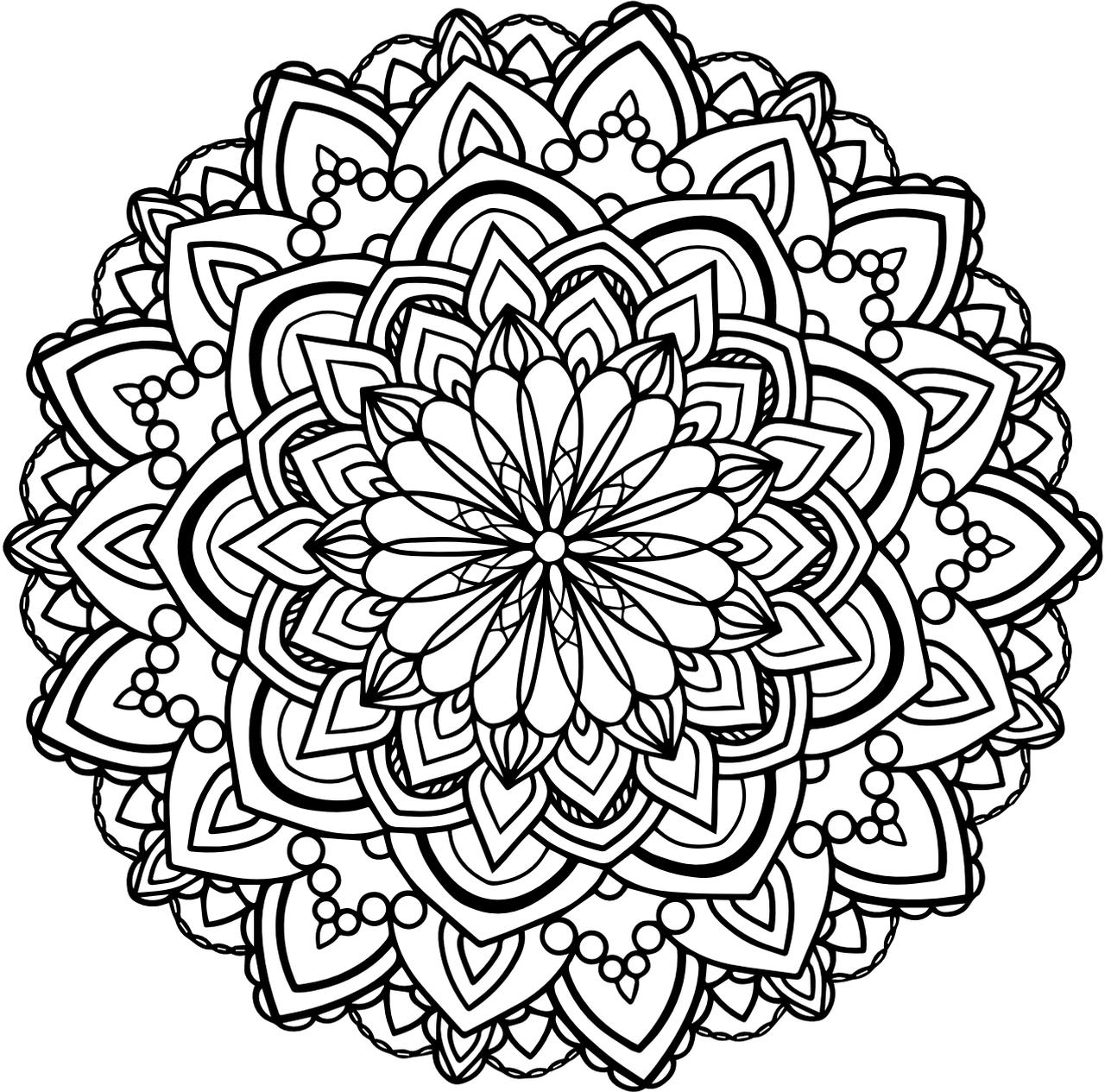
E-SATIS Votre enfant a été hospitalisé, un questionnaire en ligne vous sera envoyé par mail 2 semaines après sa sortie de l'établissement (d'où la demande d'une adresse mail lors de l'admission). Les questions retracent les étapes importantes du parcours de soins : accueil, prise en charge, chambre et repas, jusqu'à sa sortie. Par vos réponses et suggestions, vous contribuerez à l'amélioration de la prise en charge des enfants et adolescents hospitalisés. Les résultats sont disponibles sur le site : HAS-sante.fr



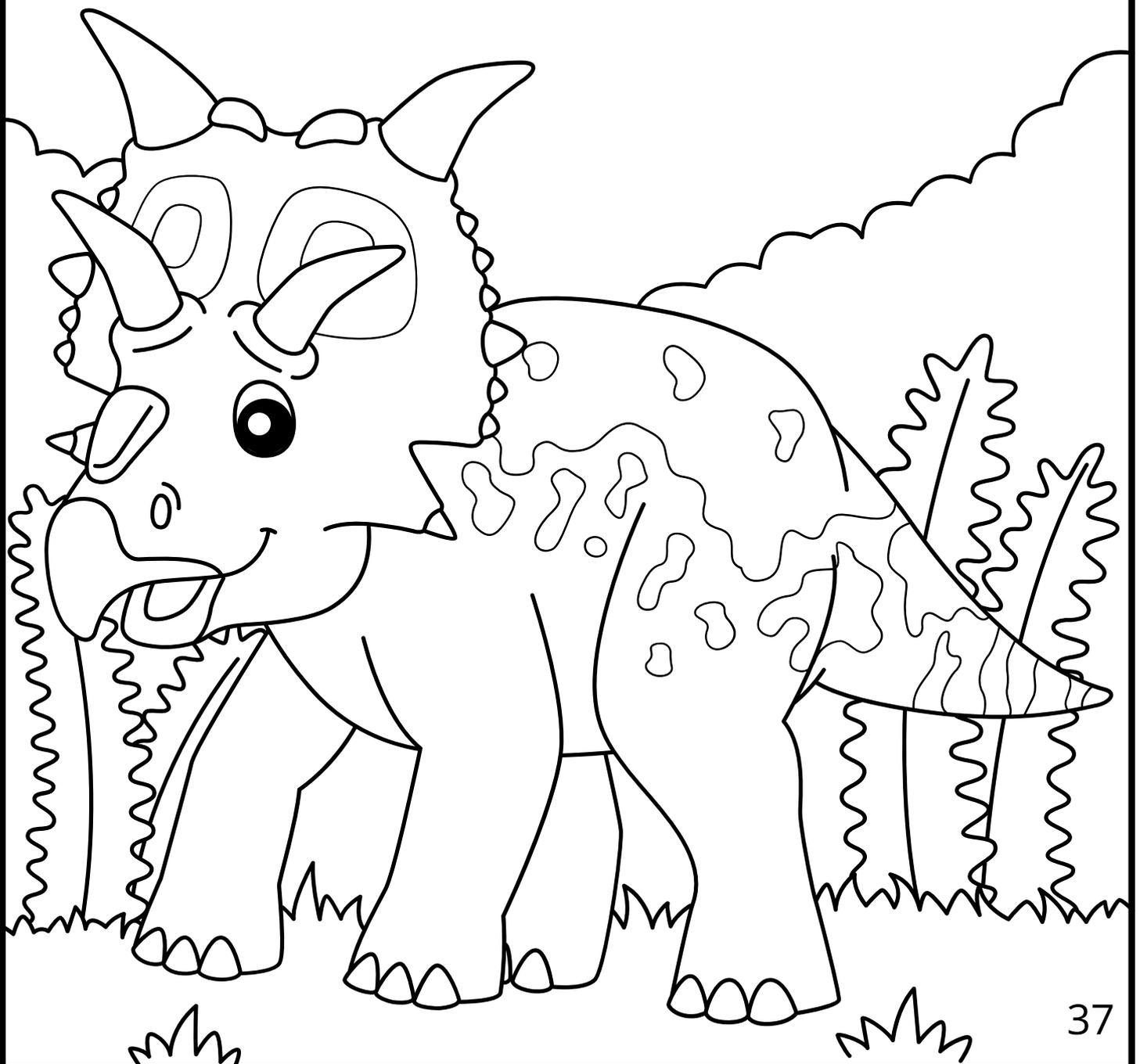
JEUX ET COLORIAGES



MANDALA



TRICERATOPS



LABYRINTHE DE L'ESPACE

Emmène la fusée sur la plus grosse planète !



 Ramsay Santé
Hôpital privé d'Antony

